

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

9 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Emilie PEROUX (pouvoir à M RICHARD).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	2026/22	OBJET :
		<i>Attribution des subventions communales.</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission groupe de travail subventions aux associations réunie le 8 avril 2026 et de la Commission des finances réunie le 9 avril 2026,

CONSIDERANT les propositions d'attribution des subventions communales,

CONSIDERANT que Mesdames Rosa FISCHER, Cécile GROENINCK, et Messieurs Thierry MARAIS, Bruno NICOLAS, Claude RAULIN et Romuald AMIOT ne prennent pas part au vote pour l'association M.A.R.P.A.,

CONSIDERANT que Madame Marie-Andrée LECHARTIER ne prend pas part au vote pour l'amicale de la commission culture,

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel HUET ne prend pas part au vote pour l'association du Judo Club,

CONSIDERANT que Madame Cécile GROENINCK ne prend pas part au vote pour l'association Gymnastique Volontaire,

CONSIDERANT que Madame Stéphanie VIROLE ne prend pas part au vote pour L'effet Mieux Être,

CONSIDERANT que Mesdames Stéphanie VIROLE et Michèle MAUNY ainsi que Messieurs Nicolas FLEURY, Thierry BOUGAULT, Tomàs ABRANTES et Romuald AMIOT ne prennent pas part au vote pour l'association du Comité des Fêtes,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telles qu'indiqué ci-après :

Badminton Club de Vert le Grand	2 000 €	Club des Anciens	8 000 €
Tennis Club Grand Vertois	5 000 €	Comité des Fêtes	12 000 €
Tennis de table Grandvertois	100 €	Section JSP VJG	2 500 €
Judo Club	7 000 €	Amicale des Anciens Combattants	1 250 €
Gymnastique Volontaire	2 000 €	Passeport pour les associations	2 000 €
VLG Danse GR	10 000 €	AGSCB	600€
Total Associations sportives	26 100 €	OCCE maternelle	2 500 €
Auberge Foyer Rural	16 000 €	OCCE élémentaire	1 000 €

Amicale de la commission culture	250 €	BVRV	500 €
Association de gestion de la MARPA	6 000 €	La Chalouette (Autisme)	1 200 €
Faune Essonne	300 €	AFM téléthon	300 €
L'effet Mieux Être	200 €	Protection civile de l'Essonne	100 €
Total Associations non sportives	52 600 €	TOTAL ASSOCIATIONS externes	2 100 €
TOTAL ASSOCIATIONS VLG	78 700 €	TOTAL GENERAL	80 800 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

PRECISE que les conseillers municipaux membres des instances de direction des associations concernées, représentants de la commune au sein de ces associations ou professeur au sein de celles-ci n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à celle-ci.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Préfecture d'EVRY
 Le 20.04.26
 Publiée ou notifiée le

 DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
 Le Maire

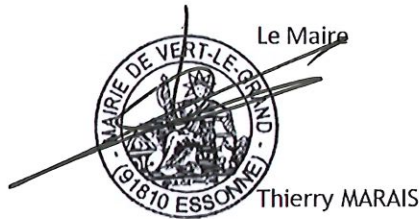
Fait et délibéré les jours, mois an susdits
 POUR EXTRAIT CONFORME
 Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD

Le Maire



Thierry MARAIS